



Assemblée des Français de l'étranger

Session Octobre 2016

Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie

MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme Pascale SEUX

Vice- Présidente : Mme Michèle MALIVEL

Liste des membres

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija

M. BERTIN Olivier

Mme CARON Marie-José

M. COLAS Daniel

M. DAHAN Gérard

Mme DE VALLOIS Catherine

M. FRASLIN Jean-Hervé

M. GRANGE Jean-Philippe

M. HUSS Francis

Mme KEMP Danièle

Mme LABADIE Marie-Pierre

M. LOISEAU Philippe

M. LUBRINA François

Mme MALIVEL Michèle

Mme MIMOUNI Pascale

Mme PICHARLES Chantal

Mme SEUX Pascale

M. ZAMBELLI Jean-Claude

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

Actualité de l'enseignement français à l'étranger

Auditions de :

M. Jean-Marie JESPERE, chef de la mission de la formation, des parcours professionnels et de la mobilité internationale du MENESR

Mme Catherine GENY-GUERY, cheffe du bureau des enseignants du premier degré du MENESR

M. Julien MOISSETTE, chef du bureau des personnels enseignants du second degré hors académie du MENESR

Mme Isabelle TARDE, déléguée générale de la FAPEE

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. Jean-Christophe DEBERRE, directeur général de la Mission Laïque française (MLF)

M. Jean-Luc MASSIN et M. Bruno AGUESSE, chefs de service de l'aide à la scolarité de l'AEFE

Etat des lieux du dispositif (AEFE - MLF - CNED - FAPEE)

AEFE

Rentrée globalement positive, évolution de la croissance des effectifs : 342 000 élèves soit 6 000 élèves supplémentaires, soit +1,8 %, émanant essentiellement des établissements partenaires.

495 établissements dans 137 pays.

Mission Laïque Française (MLF/OSUI)

Elle est présente à travers le monde dans 42 pays. 125 établissements scolarisent 55 111 élèves.

D'autres structures complètent le dispositif. Elles ne dispensent pas un enseignement français conforme aux programmes définis par l'Education Nationale française mais ceux du pays d'implantation. Elles jouent un rôle dans la diffusion du français.

Il s'agit de :

Label FrancEducation, 158 établissements dans 35 pays, accueillant 65 000 élèves, permettent d'offrir aux familles de suivre les programmes locaux avec au moins 20 % d'enseignement du français et en français. Label surtout développé en Europe, aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Associations FLAM : 48 structures subventionnées par l'AEFE dans 20 pays et qui accueillent 2 800 enfants. Elles représentent des compléments possibles pour les familles françaises dont les enfants sont scolarisés dans le système local et qui sont désireuses d'apporter des éléments de langue et de culture française en français.

PRIORITES DE LA RENTREE :

❖ Sécurité des établissements scolaires renforcée et généralisée :

- PPMS (plan particulier de mise en sécurité) – formation des personnels – exercices de confinement ...
- renforcement de l'équipement de la sécurité passive (caméras vidéo, portiques, murs surélevés ...)

Un conseiller de sécurité a été recruté par l'AEFE.

Un budget de 14,7 millions d'euros pour l'année 2017 a été alloué à l'Agence pour la mise en place de ces mesures de sécurité. Les EGD (Établissements en Gestion Directe) sont les premiers bénéficiaires de cette aide.

❖ Pédagogie :

- la réforme des collèges est appliquée dans tous les établissements, elle visera particulièrement le développement des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), la politique des langues étant déjà bien en place dans les établissements du réseau.
- le numérique continuera à se développer
- l'école inclusive (élèves à besoins éducatifs particuliers). Un observatoire a été mis en place en juin dernier afin d'assurer une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap. Une information à destination des familles, des personnels et des chefs d'établissements a été diffusée dès septembre. L'observatoire vise à diffuser les bonnes pratiques existant déjà dans certains établissements (Rabat, Barcelone...), à étudier le statut des AESH (assistantes éducatives, ex AVS).

❖ Immobilier (EGD) :

Un plan de programmation vient d'être arrêté pour les 4 ans à venir concernant les constructions, extensions, modernisations et rénovations.

La MLF, s'est, quant à elle, réjouie de l'ouverture du lycée de Bouskoura au Maroc ainsi que de la restructuration du grand lycée de Beyrouth au Liban.

❖ Homologation :

Procédure par laquelle, en accord avec le MAEDI, le MENESR atteste et reconnaît que des établissements scolaires situés à l'étranger dispensent un enseignement conforme aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif français.

Trois inspecteurs ont été nommés et sont chargés de missions d'accompagnement et d'audit dans le cadre de l'homologation. A terme, cinq inspecteurs devraient constituer cette équipe.

Elle donne la possibilité aux élèves des établissements homologués de poursuivre leur scolarité, sans examen d'entrée, en France ou dans un des établissements du réseau de l'EFE. La notion « d'étanchéité » entre établissements conventionnés et EGD qui veut qu'un élève, dans un même pays, comme cela se produit notamment au Maroc et en Tunisie, ne puisse passer d'un type d'établissement à l'autre est donc contraire aux règles d'homologation.

EVOLUTION DU RESEAU :

En juin 2016, le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) a été signé, définissant pour 3 ans la politique du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Il prévoit de coller aux priorités définies par la réunion interministérielle (MAEDI – MENESR - Ministère du budget) : expansion du réseau, là où la communauté française est en progression (zone de la francophonie : Maghreb, Afrique Sub-saharienne, Asie, Amérique Latine - pays émergents : pays du Golfe, Colombie...).

BUDGET PREVISIONNEL 2017 DE L'AEFE :

Ce point a été traité par la Commission des finances de l'AEFE. Le PLF 2017 prévoit une enveloppe pour la sécurité de 14,7 millions d'€. Mais parallèlement, le reste de l'enveloppe destinée au fonctionnement de l'AEFE baisse de 13 millions. La dotation budgétaire des bourses scolaires est en baisse, compensée au niveau des besoins exprimés par la « réserve » ou « soulte » budgétaire constituée au fil des années en raison des effets de change, du fonctionnement en année civile vs année scolaire et d'une sous-consommation des budgets précédents.

RESSOURCES HUMAINES :

On nous annonce quelques réductions de postes expatriés mais pas de réduction globale du nombre de poste de résidents, pour absorber la réduction de la subvention hors sécurité.

En 2016, 50 postes de résidents ont été remplacés par des recrutés locaux conformément aux redéploiements prévus par le COM. Cette réduction d'effectifs aura un impact principal sur 2017 et aidera l'AEFE à absorber la baisse de son budget de fonctionnement. Il est envisagé de supprimer au fil de départs à la retraite certains postes de résidents dans les pays où le taux de titulaires est considéré élevé et de les affecter dans les pays à faible taux de titulaires ou prioritaires.

Les titulaires de l'Education Nationale représentent plus de la moitié des enseignants (expatriés / résidents). Cependant, une inquiétude plane sur l'avenir du réseau. La gestion du personnel subit ces dernières années une tension de plus en plus forte, car certaines académies françaises connaissent une pénurie d'enseignants. Les recteurs durcissent donc leur position face aux demandes de détachement pour répondre aux besoins avérés dans leur académie. C'est le cas particulièrement pour les académies de Versailles, Créteil (premier degré), la Guyane et Nice (second degré).

Il faut cependant souligner que ces refus de détachement de personnels résidents des EFE ne résolvent pas forcément les problèmes de pénuries car un grand nombre de résidents, installés avec leur famille, prévoient de se mettre en disponibilité ou de démissionner de l'Education Nationale pour rester dans leur pays d'accueil.

La DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines du MENESR) gère 1,2 millions d'emplois dont 736 000 enseignants. Les personnels titulaires détachés auprès du réseau des EFE (Établissements Français à l'Étranger) ne représentent que 1,3 % du total des titulaires. En 2016 : 9 079 détachés à l'étranger (6604 dans le réseau des EFE dont 94 % d'enseignants des premiers et seconds degrés, expatriés et résidents).

Il faut rappeler que le recteur est souverain en matière de détachements.

Le MENESR doit répondre aux besoins en France et soutenir au mieux le réseau des EFE.

Le dialogue entre les différents interlocuteurs (AEFE – MLF - DGRH du MENESR) a permis de résoudre le plus grand nombre de cas, mais il reste en cette rentrée dans le réseau AEFE, 69 refus de

détachement pour le 1^{er} degré et 7 refus pour le second degré. La MLF de son côté indique qu'elle a reçu tous les détachements qu'elle avait demandés.

Les conséquences sur le réseau des EFE sont assez rudes avec des cas de non renouvellement de détachement pour les résidents et l'application stricte d'une règle du MEN concernant les néo-titulaires qui, à l'issue de leur stage de titularisation en France, sont contraints à enseigner deux ans dans leur académie de rattachement avant de pouvoir obtenir un détachement pour leur établissement d'origine. Il faut évidemment qu'un poste de résident s'y libère et soit reconduit.

Cette situation engendre dans le réseau à la fois des problèmes humains pour les personnels concernés et des problèmes de fonctionnement pour tous les établissements EFE (EGD, Conventionnés, Homologués). Ce chapitre fait l'objet d'une résolution.

A noter : la DGRH nous signale la possibilité dans certains cas de faire tout ou partie du stage de titularisation sur place dans un pays de l'Union Européenne (UE) si l'académie de rattachement donne son accord.

Les professeurs des écoles désireux de passer le CAFIPEMF (maître formateur) doivent résider dans l'académie dans laquelle ils passent le concours et ne peuvent y avoir accès s'ils enseignent à l'étranger.

Le plafond d'emplois de titulaires auquel est soumis le réseau induit un recours de plus en plus fréquent aux recrutés locaux qui rendra indispensable l'augmentation du nombre de formations.

Une piste, expérimentée au Liban par la MLF, est ouverte concernant la formation initiale des enseignants recrutés localement.

Les recrutés locaux des EGD sont "hors plafond" mais quand même comptabilisés dans le plafond d'emplois de l'AEFE car ils sont considérés comme enseignant dans le service public.

ACTUALITÉ DE L'AIDE À LA SCOLARITÉ :

La dotation des bourses scolaires 2016 inscrite au budget de l'Agence s'élève à 106,26 millions d'euros, la subvention versée par l'Etat s'étant établie en définitive à 87,26 millions d'euros. Cet écart est déclaré sans conséquence sur la couverture des besoins recensés au titre des campagnes en cours, ceux-ci étant couverts par la réserve budgétaire (la soulte) générée par la nouvelle méthode de comptabilisation des bourses scolaires.

❖ Evolution du nombre de demandes de bourses :

- Rythme nord : année scolaire 2015/2016 : 17 726 demandes instruites pour 29 226 élèves (-0,9%),
- Rythme sud : année scolaire 2016 : 1 269 demandes instruites pour 1 953 élèves (-1,41%).

❖ Evolution des attributions :

- Rythme nord : année scolaire 2015/2016 : 24 170 boursiers contre 24 198 (-0,1 %),
- Rythme sud : année scolaire 2016 : 1697 boursiers contre 1718 (-1,2%).

❖ Coût moyen par boursier :

- Rythme nord : 3 734 d'euros,
- rythme sud : 6 094 d'euros.

Stabilité du nombre de boursiers : Au total, 25 867 boursiers pour un montant de 106,6 millions d'euros.

❖ Points d'attention :

Impayés :

On constate des impayés auprès des établissements dont la conséquence à la rentrée scolaire est le refus de réinscription pour non-paiement des frais de scolarité. L'AEFE a couvert 15 cas d'impayés pour éviter la déscolarisation des élèves.

Bourses parascolaires :

L'AEFE attire l'attention des conseillers sur les bourses parascolaires non consommées qui représentaient 1,5 millions d'euros au bilan du mois de juin. Il nous a été conseillé de demander lors du CCB1 le bilan d'utilisation des bourses parascolaires afin de ne pas reconduire les bourses non utilisées.

Bourses AESH :

La rétribution de l'AESH ne constitue pas actuellement un point de charge dans le barème et elle est accordée après avis de la MDPH sur l'handicap de l'enfant. Ce point fait l'objet d'une résolution.

Barème des bourses :

Le barème n'est qu'un outil offrant la possibilité de pondérer. Les seuils définis en euros sont favorables dans certains pays et défavorables dans d'autres, par exemple en Europe.

A noter : seules 1 % des décisions en CCB ne sont pas suivies par la Commission Nationale des bourses et sur un millier de recours gracieux, 60 passent en contentieux, chiffres en constante augmentation. Ces recours sont une lourde charge de travail pour l'AEFE, d'autant plus qu'elle n'est jamais condamnée à verser des bourses mais dans le pire des cas à réétudier le dossier.

Outre les points développés précédemment, la FAPEE (Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement français à l'étranger) a mis l'accent :

- sur la stabilisation indispensable des frais d'écolage,
- sur le besoin de réactualiser la circulaire sur les instances (vote électronique, possibilité pour les familles d'avoir une voie de recours amiable suite aux décisions du conseil de discipline etc.)
- sur le suivi de la demande de l'INE (identifiant national étudiant) (résolution).

Elle se félicite de la mise en place de l'observatoire pour enfants à besoins spécifiques.

Elle souhaite que, dans la convention signée entre le comité de gestion et l'AEFE, soit clairement précisée la place du chef d'établissement par rapport au directeur du comité de gestion.

Rédigé par Khadija BELBACHIR-BELCAID, Marie-Pierre LABADIE, Chantal PICHARLES.

Audition de M. André Ferrand, président de l'Association Nationale des Écoles Françaises à l'Étranger (ANEFE), sénateur honoraire et administrateur du Comité National des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CNCCEF).

Il a décrit l'ANEFE comme "l'enfant de la représentation des Français à l'étranger". L'expatriation des Français a connu un essor exceptionnel pendant les années 60 et l'UFE, alors seule association représentant les Français à l'étranger puis le CSFE ont été des acteurs majeurs dans la création de l'ANEFE. En 1971 a eu lieu le vote qui a permis aux établissements scolaires français homologués, d'obtenir la garantie de l'état, sous conditions, pour certains projets immobiliers.

Il existe deux systèmes d'emprunt garantis par l'Etat : soit l'établissement fait un emprunt en euros auprès de l'ANEFE qui, elle-même, emprunte auprès d'une banque, soit l'établissement emprunte directement en monnaie locale ou en euros.

L'Etat se porte caution en cas de défaillance. Dans l'histoire de l'ANEFE, seules deux défaillances se sont produites pour des raisons politiques locales : en Côte d'Ivoire (totalement remboursée depuis) et plus récemment Damas, avec un remboursement de 300000 €/an qui n'est pas honoré.

Le fond de garantie de l'ANEFE s'élève actuellement à 3 millions d'euros grâce aux cotisations des membres à hauteur de 1€/élève/an et les cotisations spéciales des emprunteurs qui versent 0,3 % du capital dû restant.

Pour les procédures de requête de fonds, il faut compter un minimum de trois mois pour une demande parfaitement élaborée.

Parmi les gros emprunts, il faut compter Tokyo, avec un emprunt de 3 millions d'euros, mais il faut aussi compter des projets : au Luxembourg, à Zurich, à Chicago, et à New York. L'ANEFE traite aujourd'hui 6 dossiers.

Les projets immobiliers, avec une garantie de l'état, dépendent de la coopération de trois ministères : Bercy, l'Education Nationale et le Ministère des Affaires étrangères. Après le dialogue avec l'établissement, le Comité des prêts ANEFE constitué des trois partenaires, AEFÉ, DGSCO International et DG Trésor se prononce sur le dossier puis l'étude est confiée à la Commission Interministérielle, convoquée et présidée par un/une conseillère de La Cour des Comptes.

Quelques chiffres :

- 165 prêts,
- 112 écoles,
- 95 pays,

pour une somme de 190 millions d'euros engagés (en cumul historique).

Il est important de souligner que toute l'organisation de l'ANEFE, repose sur le bénévolat. En effet le bureau de l'ANEFE repose sur le travail bénévole de deux personnes qualifiées et d'une petite équipe de soutien.

Rédigé par Danièle KEMP

Audition de Monsieur Jean-Charles WATIEZ
Directeur Général du CNED

Créé il y a plus de 80 ans pour permettre à des élèves empêchés d'être scolarisés, notamment à cause des problèmes d'accessibilité, le CNED a à cœur de participer à l'éducation et à la formation, atouts essentiels pour le rayonnement français dans le monde. L'espace francophone regroupe, en effet, aujourd'hui près de 275 millions de locuteurs à travers le monde.

Les équipes du CNED se mobilisent à destination de tous ceux et celles qui veulent se former et le CNED s'engage au service d'une plus grande inclusion sociale et numérique dans le monde francophone.

Depuis 4 ans, en effet, le CNED s'est engagé dans une transformation numérique sans précédent dans le cadre d'un développement stratégique « CNED 24/24 » qui visait trois objectifs :

- la réussite de ses apprenants,
- la reconquête de ses clients,
- le développement des compétences,

afin de conforter son rôle d'opérateur public de l'enseignement à distance et de la politique éducative numérique du MENESR.

A l'appui de l'évolution de ses métiers, le CNED a engagé 14 projets informatiques sur le «front», «middle» et «back office» en moins de 4 ans, pour répondre à la demande de scolarisation et de formation des Français et de tous les francophones et francophiles qui souhaitent inscrire leur projet d'avenir dans un parcours du CNED.

❖ Le CNED se mobilise dans 3 directions :

1) Dans le champ scolaire en faveur de l'enseignement français à l'étranger :

- en dématérialisant les formations de niveau collège et de lycée pour en faciliter l'accès aux apprenants.
- en offrant une scolarité complémentaire internationale de la Grande Section de maternelle aux classes terminales permettant à ceux qui ont fait un choix volontaire ou obligé d'une scolarité locale, de conserver et d'entretenir le lien avec les disciplines fondamentales du cursus scolaire français, facilitant ainsi un éventuel retour.
- en permettant au sein des établissements scolaires français de l'AEFE et de la MLF d'augmenter et de diversifier l'offre de scolarisation française à l'international. On assiste également à une forme « d'hybridation » entre les écoles locales qui s'appuient sur le CNED et les accompagnants pédagogiques. Ainsi, par exemple la Côte d'Ivoire a demandé au CNED de mettre sur pied des filières STMG dans certains établissements

On assiste à une progression des inscrits sur ces dernières années, les tarifs du CNED étant parmi les mieux disant et les tarifs internationaux sont alignés sur les tarifs nationaux. 30% des élèves choisissent le numérique qui est moins cher que la formule papier.

2) en matière de langue française et d'enseignement supérieur avec la création de nouvelles formations facilitant l'accès des étudiants étrangers à nos universités et grandes écoles.

3) la formation professionnelle et, au sein de celle-ci, la possibilité de se former à distance pour participer au rayonnement de la France à l'étranger en permettant à ceux qui veulent enseigner le français comme langue étrangère de préparer et de passer avec l'Alliance Française de Paris le diplôme d'aptitude à l'enseignement du FLE (DAEFLE)

Le CNED est certainement un opérateur au service d'une plus grande inclusion sociale et numérique dans le monde francophone. En effet, le numérique donne une nouvelle dimension à l'accessibilité des savoirs quand on veut, partout et sur n'importe quels supports, c'est à dire ATAWAD (Any Time, Any Where, Any Device).

Un partenariat a été signé avec Marie-Christine SARAGOSSE, en juin 2016 pour que la marque CNED soit mieux connue dans le monde et, en particulier, en Afrique francophone.

A Poitiers, afin de sensibiliser la place des femmes dans l'espace public, la place du Général de Gaulle est devenue cette semaine la place Malala Yousafzai, prix Nobel de la Paix en 2014 ; cette jeune femme étant devenue le symbole du pouvoir de l'éducation et de l'espoir qu'il porte. En étant présent dans des pays difficiles et traversant des conflits majeurs, le CNED permet à certains de continuer à résister, à exister et à changer de petites choses du monde.

Un contrat d'objectif et de performances signé avec la tutelle réaffirme la mission du CNED à destination du monde public. La dimension internationale y prend toute sa place et démontre l'engagement du CNED d'être un opérateur de la politique numérique française à l'international et de participer au rayonnement de la France aux côtés aussi bien de l'AEFE, que de la MLF, que des Alliances et des Instituts Français et que le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) dans le secteur de l'enseignement de la langue française et de la formation des professeurs.

Les conseillers ont exprimé le vœu que le CNED puisse être introduit dans les établissements de l'AEFE pour pallier l'absence de certains professeurs et pour devenir le partenaire de certaines petites écoles FLAM.

Rédigé par Michèle MALIVEL

Audition de Monsieur André VALLINI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et du Développement International, chargé du Développement et de la Francophonie.

Le premier constat tiré par le Ministre est que, malgré la multiplicité d'organismes anciens et récents créés à cet effet, le français ne progresse pas autant qu'on le souhaiterait. Cependant on peut dire que chaque jour, le français est parlé au moins une fois par jour par 212 millions d'individus, même s'il n'est pas toujours très orthodoxe. On peut regretter qu'en Afrique, malgré une forte croissance démographique, le français ne soit pas en expansion ou que dans certains pays, il ne soit pas parlé de façon satisfaisante. Le recul du français au Vietnam est également évoqué par le Ministre.

Le Ministre nous entretient alors sur l'OIF. La prochaine réunion de l'OIF se tiendra à Tananarive du 21 au 27 novembre. Il existe divers statuts pour les Etats qui souhaitent faire partie de cette organisation : adhérents, observateurs, membres associés.

On s'intéressera lors de la réunion de l'OIF, à la croissance partagée, au développement durable. La diversité culturelle et le numérique seront également évoqués. On parlera de PGO Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (Open data, transparence, déclaration de patrimoine des élus).

Un projet de déclaration finale est déjà en cours de rédaction. Il est envisagé de proposer que la lutte contre le terrorisme soit une nouvelle compétence de l'OIF. Les pays membres réfléchiront à l'utilisation d'une énergie propre et durable, à des investissements dans le domaine de la santé et doivent également se préoccuper d'améliorer la sécurité routière.

La France demande que le montant des cotisations obligatoires des pays membres de l'OIF n'augmente pas. La France, attentive aux préoccupations de la SACEM, a également proposé un amendement sur les droits d'auteur qui n'a pas été repris.

Par ailleurs, Madame Michelle JEAN se préoccupe particulièrement dans ses actions de la gouvernance dans certains pays en constatant, entre autres, qu'ils ne reconnaissent pas le multipartisme ainsi que la protection de l'enfance.

Une conférence des jeunes se tiendra à Paris en octobre en prélude à la réunion de l'OIF. M. VALLINI évoque, à titre d'exemple, un très jeune écrivain comorien Ali ZAMIR, et son roman *Anguille sous roche* écrit en langue française, prix Senghor 2016. Cet auteur souligne que la langue française est la seule qui lui permette d'exprimer ses sentiments profonds.

IM. VALLINI souligne le scepticisme du monde économique en ce qui concerne la défense de la langue française, y compris au sein de grands groupes français.

Enfin, M. VALLINI nous parle du Grand Tour, une action du secrétariat d'Etat à la francophonie. C'est en fait un hommage au « grand tour » que faisaient les étrangers au siècle dernier pour parfaire leur culture. " Avec plus de 100 étapes sur tout le territoire français, ce Grand Tour s'adresse autant à nos compatriotes pour qu'ils mesurent la valeur à l'échelle internationale de ces rendez-vous culturels d'exception et la nécessité de veiller à leur bon développement, qu'à tous ceux qui, dans le monde entier, veulent visiter la France d'aujourd'hui autrement ". D'une nuit des idées à des festivals consacrant le livre, la bande dessinée, l'art des jardins, la danse, le théâtre, le cinéma, les musiques ou les arts plastiques, toutes les activités seront mises en valeur.

Le Ministre termine en nous donnant son accord pour revenir au mois de mars nous entretenir de la réunion de l'OIF et des possibilités de coopérations entre les différents pays de l'OIF dans le domaine de la diffusion de la langue française.

Rédigé par Michèle MALIVEL



Assemblée des Français de l'Étranger

25ème session

03-07 octobre 2016

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.1/16.10

Objet : Détachement des professeurs

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu le décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger

Considérant

Que, depuis 2 ans, il y a une augmentation des refus de détachement des « néo-titulaires » (les personnes venant d'être admises au concours), anciennement recrutés locaux, avant deux ans d'exercice en France et des renouvellements de détachement des titulaires résidents,

Que pour 2016 les refus initiaux ont été de 180 sur le premier degré et 20 sur le second degré (surtout en mathématiques),

Que ces refus de détachement placent les personnels et leurs familles dans des situations extrêmement difficiles, notamment quand ils sont installés à l'étranger depuis longtemps,

Que cela fragilise les établissements scolaires à l'étranger qui doivent trouver au dernier moment une solution de remplacement avec des délais d'obtention des visas et autres documents permettant de partir et de travailler à l'étranger,

Que dans certains établissements le pourcentage en baisse de titulaires de l'Éducation nationale peut compromettre leur homologation,

Qu'il n'y a pas de différence dans l'exercice de la profession, que l'enseignant soit dans un EFE (Établissement Français à l'Étranger) homologué ou en France,

DEMANDE au MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

☐ de rétablir la tolérance qui avait cours auparavant afin que les néo-titulaires puissent exercer à l'étranger dès le moment de leur titularisation,

☐ d'étudier la possibilité que les néo-titulaires puissent réaliser leur stage dans un établissement de l'AEFE,

☐ d'autoriser davantage les renouvellements de détachement et les premiers détachements afin de contribuer au rayonnement international de l'enseignement français.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		1



Assemblée des Français de l'Étranger

25ème session

03-07 octobre 2016

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.2/16.10

Objet : Bourses scolaires pour les enfants à besoins particuliers

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu l'Instruction spécifique sur les bourses scolaires

Considérant

Que l'instruction spécifique des bourses scolaires fixe une demi-part supplémentaire par enfant handicapé dans le quotient familial,

Que toutes les familles boursières devant avoir recours à un AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) ne bénéficient pas de cette demi-part (enfants ayant des troubles de l'apprentissage par exemple),

Que les coûts des AESH supportés par les familles boursières sont souvent très lourds,

Qu'ils ne sont couverts que partiellement par l'application de la quotité attribuée, si elle-même est partielle,

DEMANDE à l'AEFE

Que les coûts de l'AESH, qui aura été préalablement recommandé par le consulat, rentrent dans le calcul de la quotité de bourse comme partie des frais de scolarité.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger

25ème session

03-07 octobre 2016

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.3/16.10

Objet : Réponse à une résolution conjointe des commissions de l'enseignement et des affaires sociales de mars 2015 sur les enfants à besoins particuliers et demandant la création d'une MPH (Maison des Personnes Handicapées) pour les Français à l'Étranger

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu la résolution ENS-SOC/R.2/15.03

Considérant

Que ladite résolution datant de mars 2015 n'a pas reçu à ce jour de réponse,

Que les élèves à besoins particuliers des EFE (Établissement Français à l'Étranger) ont besoin d'un avis préalable d'une MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour pouvoir bénéficier d'un AESH,

Que les délais d'obtention de cet avis sont très longs,

DEMANDE

Une réponse à cette résolution.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger

25ème session

03-07 octobre 2016

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.4/16.10

Objet : Bourses scolaires partielles CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu le Décret n°91-833 du 30 août 1991, article 2, relatif aux bourses scolaires au bénéfice d'enfants français résidant avec leur famille à l'étranger

Vu le Décret n° 2009-238 du 27 février 2009 relatif au service public de l'enseignement à distance

Considérant

Que le Centre national d'enseignement à distance (C.N.E.D.) assure, pour le compte de l'État, le service public de l'enseignement à distance,

Que le rôle du CNED, opérateur de l'État, est particulièrement important :

- en matière d'offre éducative complémentaire à l'existante dans les établissements français à l'étranger,
- en matière de continuité de l'enseignement du français en cas de situations difficiles (isolement, conflits...),
- en matière de co-construction de dispositifs éducatifs locaux innovants en collaboration avec les services des ambassades de France et les associations locales de type FLAM,

Qu'en application de l'article 2 du décret 91-833 du 30/08/1991, des bourses scolaires ne peuvent être accordées, à titre dérogatoire, qu'à des élèves français inscrits au CNED dans des cycles primaires et secondaires issus de familles pour lesquelles le calcul de la quotité atteint 100% - et lorsque ceux-ci résident dans une localité isolée sans autre recours que l'enseignement à distance pour suivre un programme français ou lorsqu'ils ne peuvent fréquenter un établissement existant (en cas de maladie par ex.)

DEMANDE

La modification de l'article 2 du décret 91-833 afin qu'une quotité inférieure à 100% puisse ouvrir le droit, pour les familles d'enfants scolarisés au CNED, à une bourse scolaire.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger

25ème session

03-07 octobre 2016

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R. 5/16.10

Objet : Barème des bourses scolaires

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu le code de l'éducation nationale en ses articles D 531-45 et D 531-51,

Vu l'instruction spécifique des bourses scolaires

Considérant

Que le budget de 125,5 millions d'euros qui avait été fixé comme cible a continuellement été sous-utilisé par l'effet d'un paramétrage du barème des bourses qui limite l'expression des besoins,

Que les conseillers consulaires constatent souvent l'éviction des familles à revenus intermédiaires modestes par la fixation à 21 000 euros du quotient maximal,

Que les montants restant à payer après l'attribution d'une quotité partielle sont souvent difficiles à payer par les familles concernées qui sont ainsi conduites à faire d'autres choix pour la scolarisation de leurs enfants ou leur éducation hors système scolaire,

DEMANDE

☐ La réalisation d'une étude d'évaluation de la politique d'aide à la scolarité mise en place depuis 2012, avec une attention particulière aux points sensibles suivants :

- Élargissement de l'accès à l'aide à la scolarité pour les familles aux revenus intermédiaires modestes,
- Conséquences de l'octroi de quotités partielles de bourses : cas de sortie du réseau de l'enseignement français ? cas de déscolarisation ? cas de choix d'un établissement moins coûteux faute d'obtenir une bourse ? cas d'impayés ? recours contentieux ?

☑ La révision du barème des bourses scolaires et notamment :

- L'augmentation du quotient maximal (Qmax) fixé à 21 000 euros depuis 2012 qui détermine également le seuil en dessous duquel la quotité attribuée est de 100%,
- La révision du rapport entre ce seuil et le Qmax, actuellement fixé à Seuil = 1/7 de Qmax, soit 3 000 euros,
- Le plafonnement du montant restant à charge en pourcentage du montant du revenu restant disponible pour les charges de la vie quotidienne de la famille (reste à charge/reste à vivre <20%).

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger

25ème session

03-07 octobre 2016

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.6/16.10

Objet : Réponse à une résolution de la commission de l'enseignement de mars 2016 demandant que les élèves des EFE puissent se voir attribuer un Identifiant National Etudiant (INE)

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu la résolution ENS/R.2/16.03

Considérant

Que ladite résolution datant de mars 2016 n'a pas reçu à ce jour de réponse,

Que les élèves des EFE (Établissements Français à l'Étranger) ne disposent toujours pas d'Identifiant National Etudiant (INE),

Que cette absence d'INE représente toujours une rupture d'égalité face aux possibilités d'orientation et de formation des élèves des EFE,

DEMANDE

Une réponse à cette résolution.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		